

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE SEANCE DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au coronavirus – COVID 19, la salle du conseil municipal située à la mairie de Vernou en Sologne, 5 place de l'Eglise, est exceptionnellement déplacée à la Maison des Associations 40 rue des Marnières.

En effet, la salle du conseil de la mairie, ne permettant pas de garantir les conditions de sécurité satisfaisantes pour l'accueil des membres du conseil municipal (Cf. : Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

La demande d'autorisation pour déplacer la salle du Conseil Municipal a été autorisée par la Préfecture de Loir-et-Cher.

Les conditions étant réunies pour accueillir le public dans la limite de 6 personnes, Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la présence dans la limite préconisée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de Mr Alain Budavas correspondant de la Nouvelle République.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mme CERF Jutta, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick (rejoint la séance à 19h11), Mr RENAULT Etienne, Mr BOURDERIOUX Nicolas,

ABSENTS-EXCUSES : Mme CLOUET Magali donne pouvoir à Mr Patrick COIGNARD
Mme BERTIN Julie donne pouvoir à Mr GUICHARD Anthony
Mr PICAUD Arnaud donne pouvoir à Mr CHARPENTIER Jeannick
Mr PETITFRERE Jacques
Mme COURCELLES Kathaleen
Mr BONARD Jean-Sébastien

SECRETARE : Mr MOREAU Laurent

DATE DE LA CONVOCATION : 12 juillet 2021

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021** :

Signature du procès-verbal de la dernière séance en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Achats validés lors du dernier conseil municipal

- Devis de la SEDE : Curage station d'épuration 6 408,00 € TTC.
- Devis de Kévin DEPOND : Création d'un boulo-drome 14 023,44 € TTC.
- Devis Mob Mob : tables cantine 1 935,34 € TTC.

- Devis Konica : renouvellement photocopieurs mairie et école 19 452,63 TTC sur 21 trimestres.
- Devis SOLIGNE : réfection des passages piétons 5 670,00 € TTC (travaux réalisés courant septembre).

Soit un montant total de 47 489,41 € TTC

Achats réalisés depuis le dernier conseil municipal

- Devis AS2G réparation des portes des commerces 731,17 € TTC
- Devis SEMIO achat de 4 platines pour jeux à ressort 332,16 € TTC
- Devis ROUXEL vestiaires cantine 107,44 € TTC
- Achat scierie de Millançay bois pour réfection de la passerelle de l'étang 113,58 € TTC
- Achat IBN Neuvy traverses de chêne boulodrome 1 145,52 € TTC.

Soit un montant total de 2 429,87 € TTC

- **SIGNATURE DE LA CONVENTION**

La convention RPI entre les communes de Courmemin et Vernou-en-Sologne a été signée par les deux municipalités. Cette convention valide officiellement le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal mis en place depuis plus de trente ans entre les deux communes et assure l'avenir de nos écoles.

- **DEMISSION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Jutta Cerf a présenté sa démission auprès de Monsieur le Préfet. Elle souhaite démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale pour raisons personnelles. Nous attendons le retour de la préfecture avant de prendre acte de cette demande.

- **NETTOYAGE DES VITRES A LA SALLE DES FETES ET A L'ECOLE**

Comme l'an passé, la commune fait appel à la société Batista pour le nettoyage des vitres de la maison des associations et de l'école pour la somme de 364,04€ TTC.

- **BILAN COMPTABLE :**

Présentation du compte communal arrêté au 20 juillet 2021 soit 586 782,19 €.

- **INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

Le document est donné en annexe de l'ordre du jour.

Arrivée de Mr Patrick COIGNARD à 19h11

- **BILAN DES FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE 2021 :**

Le Conseil Municipal étant trop proche des festivités, tous les chiffres ne sont pas connus afin d'établir un bilan, il sera donc annoncé au cours de la prochaine séance.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL

1) MARCHE TRANSPORTS SCOLAIRES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL VERNOU EN SOLOGNE – COURMEMIN :

Comme précisé lors du dernier Conseil Municipal, le marché des transports scolaires pour le RPI Courmemin Vernou arrive à échéance. Il est nécessaire de le renouveler pour la rentrée prochaine.

Jusqu'ici toutes les formalités administratives étaient assurées par la mairie de Courmemin. Suite à la signature de la convention RPI, il a été décidé qu'à compter de la rentrée 2021-2022, la gestion administrative sera assurée, à tour de rôle entre Courmemin et Vernou. La commune de Vernou est donc chargée du renouvellement du marché pour les 3 années à venir.

Un marché public à procédure adaptée a été lancé. Une consultation a été faite et 2 candidatures ont été reçues.

La commission d'appel d'offre, seule compétente dans l'attribution d'un marché public, s'est réunie pour statuer sur le prestataire retenu. La commission s'est appuyée sur les critères suivants : 40% pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour les prix des prestations.

Elle propose de retenir les CARS SIMPLON pour un montant de 29 946,00 € HT soit 32 940,60 € TTC ainsi que l'option (transports vers la piscine) 2 164,50 € HT soit 2 380,95 € TTC. Il est précisé que ce montant comprend les transports d'une année scolaire entière et il est divisé en deux entre les 2 communes.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour autoriser Monsieur le Maire à retenir l'entreprise CARS SIMPLON ;
- pour signer l'ensemble des documents relatifs au marché

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) DEMANDE DE SUBVENTION CFA BLOIS :

Comme chaque année, le Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis nous a adressé une demande participation à hauteur de 80 euros par apprenant domicilié sur notre commune.

Les jeunes concernés sont les suivants :

Steven BADIER, Clément BARILLET, Jérémy BOULET, Mathias FRANCHET, James THOMAS

Il est demandé au Conseil municipal son accord pour le versement d'une participation à hauteur de 400 €.

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) ACHAT D'UNE CLIMATISATION POUR LE SALON DE COIFFURE :

Afin d'apporter plus de confort à notre coiffeuse et à sa clientèle, il est proposé au Conseil Municipal d'installer une climatisation qui répondra aux attentes depuis plusieurs années. Deux prestataires ont été consultés :

	ENGIE	SOGECLIMA
Pompe à Chaleur Air/air Mono Split LG MURALE Unité Extérieur + pose Montant HT	1 772,14 €	5 200,00 €

PRIX TTC	2 126,57 €	6 240,00 €
-----------------	-------------------	-------------------

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le devis de ENGIE pour un montant de 2 126,57 € TTC.

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) REFECTION DU CHEMIN DE MILGONTIER :

Mr et Mme Crézonnet se plaignent de l'état du chemin de Milgontier, réalisé il y a plusieurs années avec du mâchefer fourni par l'usine d'incinération. Ce chemin laisse apparaître par endroit des débris pouvant endommager les pneumatiques des véhicules. Monsieur le Maire propose sa réfection après échanges avec les membres de la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise DEPOND en complément de l'entretien des autres chemins récemment réalisé pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Mr Etienne RENAULT précise que le chemin de Milgontier n'est pas le seul chemin à être abimé celui des avants postes est également dans un mauvais état.

Monsieur le Maire propose qu'un état des lieux de tous les chemins soit réalisé. La commission réseaux chemins voiries sera convoquée prochainement pour faire le point.

Cette décision n'est donc pas soumise au vote du Conseil Municipal elle est reportée au prochain conseil municipal.

Avis du Conseil :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

5) MODIFICATION DES CONDITIONS FINANCIERES : CONVENTION VIGIFONCIER :

Monsieur le Maire précise que le 22 mars 2019 la commune a signé une convention d'abonnement à Vigifoncier (SAFER). Cette convention a pour objet de préciser les conditions techniques et financières d'intervention de la SAFER en vue :

- D'apporter à la collectivité une information sur le marché foncier concernant son territoire, par le biais d'un accès sécurisé au portail internet « VIGIFONCIER » ;
- D'apporter des informations complémentaires aux projets de vente qui présentent un enjeu pour la collectivité ;
- De réaliser une synthèse ou analyse du marché foncier

Le forfait annuel versé à la SAFER pour l'accès à vigifoncier, s'élève actuellement à 405,60 € HT.

La SAFER ayant revue les conditions tarifaires pour les communes de – de 1 000 habitants, le coût annuel de notre abonnement sera désormais de 150 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal, son accord pour le renouvellement de cette convention et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) APPEL A PROJETS POUR UN « SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES » :

Mr le Maire et Anthony Guichard adjoint en charge du digital et du numérique ont sollicité une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Cet appel à projets entre dans le cadre de France Relance.

Notre demande s'élève à 12 000 € TTC et elle comprend :

- l'achat de 4 tablettes numériques pour les sorties scolaires ;
- la protection des tablettes ;
- l'achat de 4 ordinateurs supplémentaires car lors des groupes de classe certains élèves ne peuvent pas pratiquer les ateliers ;
- le remplacement de la classe mobile vieillissante par un meublé sécurisé ;
- l'achat d'un serveur centralisé pour partager les documents entre élèves ;
- la mise en place d'une solution permettant de suivre les cours à distance.

Il est demandé au Conseil Municipal, son accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la DASEN et à engager les dépenses afférentes à cette demande.

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) REMBOURSEMENT POUR MOITIE DES FRAIS DE TRANSPORT LIES A UNE SORTIE SCOLAIRE A LA COOPERATIVE DE COURMEMIN :

Le 28 mai dernier, les PS/MS et les GS/CP ont effectué une sortie scolaire à la maison de la Loire à Saint Dyé sur Loire.

La coopérative de l'école de Courmemin a réglé la totalité de la facture pour le transport à TRANSDEV LOIR ET CHER soit un montant de 246,40 € TTC.

L'école de Courmemin nous sollicite pour le remboursement de la moitié de la facture soit 123,20 €, l'autre moitié sera prise en charge par la commune de Courmemin.

Avis du Conseil :

POUR : 12

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

8) DETERMINATION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 :

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose une revalorisation annuelle des tarifs du repas de la cantine et de la prestation garderie et ce, à compter du 1^{er} septembre 2021.

La proposition est d'augmenter de 0,10 € le montant du repas ainsi que les frais journaliers de garderie à savoir : 3,40 € le repas et 3,40 € pour la garderie.

Il est également demandé au Conseil Municipal son autorisation pour abroger une décision datant de 18 novembre 2019 afin de clarifier le système de tarification de la garderie. Les tarifs de la cantine et de la garderie seront ainsi les mêmes appliqués pour tous.

Il est rappelé également que la revalorisation de ces tarifs est réalisée tous les ans.

Avis du Conseil :

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

9) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :

Monsieur le Maire propose une modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique à temps non complet (22,83^{ème} non annualisé) occupé par Mme Christelle BOULET. Actuellement, son temps de travail est reparti avec des tâches effectuées à l'école (ménage dans les classes, surveillance de la cantine et accompagnement dans le car) et hors école (ménage mairie, salle des fêtes, étang communal, église etc....).

Le constat a été fait au cours de cette année scolaire d'un manque de personnel sur le temps scolaire, notamment pour les heures de garderie et sur certaines tranches horaires. Demande également sollicitée par les parents d'élèves lors des Conseils d'école.

A compter, de la rentrée scolaire il est proposé d'annualiser son temps de travail à savoir 24,50^{ème} en lui confiant les tâches uniquement liées à l'école complétées des heures pour assurer la surveillance des enfants le soir à la garderie en binôme avec Liliana DUMITRESCU, l'annualisation permettra d'optimiser pendant la période scolaire où le besoin en personnel est plus conséquent qu'au cours des vacances.

De fait, les tâches d'entretien dans les bâtiments (salle des associations, la mairie, local étang et aire naturelle, église) ne feront donc plus partie des tâches affectées à Mme Christelle BOULET et plusieurs solutions sont à l'étude.

Avis du Conseil :

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 3 septembre 2021
- Inscription concours des maisons fleuries jusqu'au 7 août
- Bus numérique : Mardi 27 juillet 2021
- Création de l'association VERNou Evénements
- Mme Elodie PRENANT demande aux membres du conseil municipal si des travaux vont être effectués au chemin de la croix de la roche afin de réparer les nids-de-poule.

Le conseil municipal précise que le nécessaire va être fait prochainement

Fin de la séance à 19h42

Le Maire,

Les Conseillers

Nicolas DEGUINE